

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation du Conseil
Municipal : 10/10/2022

L'An deux mil vingt et deux,
Le 17 octobre, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel sous la présidence de M. GAUTHIER Jean-Luc, maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. GAUTHIER, M. ROSSFELDER, Mme NATY, M. BEAUCOUSIN, Mme DINET, M. MARON, M. CAPET, Mme DUBOIS, M. LAPREVOTTE et M. SEGUIN.
Absents excusés : Mr DE DIVONNE, Mme AUGENDRE (pouvoir à Mr BEAUCOUSIN), M. PAUL (pouvoir à Mr GAUTHIER), Mme HERBEMONT (pouvoir à Mr LAPREVOTTE).
Absents :
Secrétaire de séance : Mme NATY.
Secrétaire suppléante : Mme VOISIN.

N° 2022-06-05

VU la délibération du 31 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2018/2021.

**Objet : Contrat Enfance
Jeunesse – Transposition et
remplacement par la
Convention Territoriale Globale
(CTG) à conclure entre la CAF
de l'Allier et Moulins
Communauté**

VU que la CAF de l'Allier et Moulins Communauté ont engagé une démarche d'élaboration, de conclusion et de mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale (CTG)

Une telle convention poursuit une triple logique :

- S'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants et des familles sur la base d'un diagnostic partagé
- Décliner les orientations nationales de la branche Famille et des missions sur un territoire en partenariat avec une collectivité territoriale
- Sécuriser les financements existants et permettre le développement de nouveaux services dans des conditions bonifiées et plus lisibles.

Ce dispositif sera ainsi déployé sur le territoire de la communauté d'agglomération de Moulins qui l'a approuvé lors du conseil communautaire du 29 juin 2021 et remplacera le Contrat Enfance Jeunesse. La commune de Dornes étant membre de Moulins Communauté, la CAF de l'Allier propose à la commune de s'engager dans cette nouvelle démarche afin d'être impliquée dans ce projet de territoire et de bénéficier des nouveaux modes de financement.

Il est donc proposé au conseil municipal

- D'approuver le changement vers les nouveaux modes de financement dans le cadre de la réalisation d'une Convention Territoriale Globale qui sera conclue en décembre 2022 après élaboration du diagnostic social et territoire partagé à l'échelle de l'EPCI et définition des enjeux sur les bassins de vie.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout acte afférent à cette démarche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette délibération.

AR Prefecture

058-215801044-20221017-2022_06_05-DE
Reçu le 19/10/2022
Publié le 19/10/2022

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Nièvre ;
- CAF de l'Allier
- Madame l'Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme

Dornes, le 17 octobre 2022.

Le Maire,

Jean-Luc GAUTHIER



AR Prefecture

058-215801044-20221017-2022_06_05-DE
Reçu le 19/10/2022
Publié le 19/10/2022